



Publié sur le site internet
de la commune
le 9 décembre 2023

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Ville de THONON-les-BAINS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration

Administrateurs :

En exercice : 11
Présents : 10
Absents : 1
Pouvoirs : 0
Votants : 10

Réunion du mercredi 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-neuf novembre, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le vingt-deux novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président du CCAS.

Etaient présents,

MM. les membres élus : M. Christophe ARMINJON, Mme Nicole JAILLET, M. Jean DORCIER, Mme Véronique VULLIEZ, Mme Sophie PARRA D'ANDERT,

MM les membres nommés : Mme Anne Marie DEVILLE, Mme Mireille DUNOYER, Mme Nicole GERARD Mme Eléonore PIERRON, Mme Brigitte RAMBAUT,

Etaient absents excusés,

MM. les membres élus : Mme Catherine PERRIN,

Secrétaire de Séance

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

La liste des délibérations examinée par le Conseil d'Administration est affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

DEL_231129_02

FINANCES

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2023 : Décision modificative n ° 1

Il est proposé la décision modificative n°1 afin de procéder à des réajustements de crédits proposés et récapitulés sur l'état ci-dessous.

FONCTIONNEMENT

<i>IMPUTATION</i>		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>COMMENTAIRES</i>
chap/article	fonction			
011/6226	02	2 400,00		Administration Générale : honoraires avocat partage judiciaire legs CCAS/WEIBEL
011/60622	5232	1 300,00		Secours et Assistance : complément de crédits pour bons d'essence
011/6188	02	7 990,00		Administration Générale : complément de crédits pour la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux
011/6281	02	500,00		Administration Générale : adhésion à l'association Adullact
011/611	02	10 750,00		Administration Générale : Assistance à la Maitrise d'Ouvrage pour mise en conformité RGPD
011/6161	02	198,15		Administration Générale : complément de crédits assurance - dommage aux biens
011/6161	611	873,18		Résidence le Manège : complément de crédits assurance - dommage aux biens
011/6161	5232	71,43		Accueil de jour : complément de crédits assurance - dommage aux biens
011/6161	5233	75,56		Logements sociaux : complément de crédits assurance - dommage aux biens
011/6161	6121	376,51		Pôle Animations Seniors : complément de crédits assurance - dommage aux biens
011/6168	02	424,02		Administration Générale : complément de crédits assurance - véhicule
65/652	02	35 430,99		Administration Générale : subvention supplémentaire au budget annexe
023/023	01	19 700,76		Administration Générale : ajustement autofinancement
011/60611	02	-80 090,60		Administration Générale : ajustement charges courantes
		0,00	0,00	

INVESTISSEMENT

IMPUTATION		DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
chap/article	fonction			
20/205	02	5 970,00		Administration générale : acquisition logiciel de gestion des actes administratifs "web délib"
23/2313	5232	580,00		Accueil de jour : installation extincteurs et plan évacuation
23/2313	522	4 950,76		Accueil de jour : travaux de ventilation dans la bagagerie
23/2312	02	8 200,00		Administration générale : Travaux terrain route de la Visitation (clôture et portail)
021/021	01		19 700,76	Administration générale : autofinancement complémentaire
		19 700,76	19 700,76	

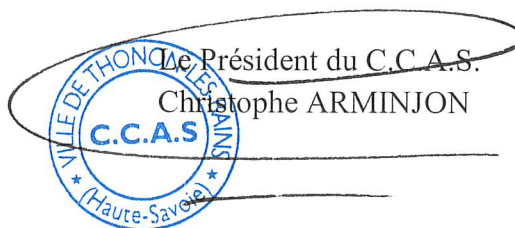
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents, sur proposition de Monsieur le Président de séance, la proposition présentée.

Les signatures des Administrateurs figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie CROSET



Le Président du C.C.A.S.
Christophe ARMINJON



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans ce délai ou à compter de la réponse du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.